



## **IL FAUT TOURNER RESOLUMENT LE DOS A LA GESTION OPAQUE ET CALAMITEUSE DE LA CAISSE CONGES SPECTACLES !**

Le site Internet « News Tank Culture » a, ce mardi 11 décembre 2012, mis en ligne un article ayant pour titre « Défaillances de gestion : la Cour des comptes veut la suppression de la Caisse des congés spectacles ».

Ces nouvelles révélations confortent l'appréciation de la Fédération Cgt du Spectacle. C'est pourquoi elle dénonce, comme elle l'avait fait lors du précédent rapport de la Cour des comptes au printemps 2008, la gestion opaque et calamiteuse de la Caisse des congés spectacles.

Elle estime que cette situation n'a que trop duré et qu'il est donc urgent de moderniser sa gouvernance avec l'instauration du paritarisme.

Il n'y a désormais plus aucune raison que les indemnités de congés payés des artistes et techniciens employés par intermittence soient gérées par une poignée d'employeurs. Il est grand temps que les congés payés dus soient versés à tous les ayants droit.

Nous ne disons pas autre chose lors de l'arbitrage rendu par l'Hôtel Matignon à l'automne 2009, qui avait conclu au nécessaire adossement de la Caisse des congés spectacles au groupe de protection sociale Audiens.

Depuis lors, le président de la Caisse des congés spectacles a tout fait pour s'opposer à cette décision, ce que nous n'avons cessé de dénoncer.

Comme en 2008, la Cour vient de faire diverses observations pertinentes sur les dysfonctionnements de la Caisse. Pour autant, elle demande à nouveau la suppression pure et simple de la Caisse pour en revenir au droit commun.

Il s'agit là d'une fausse solution. En effet, si à chaque problème rencontré dans une institution sociale – y compris au niveau interprofessionnel – il suffisait de la supprimer, il n'y aurait plus de débats.

Il est temps de faire preuve de courage. Il est urgent de réformer la gouvernance de la Caisse avec l'instauration du paritarisme et l'adossement du groupe Audiens comme cela avait été décidé en novembre 2009.

*Paris, le 11 décembre 2012*

- **Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :** son site Internet au [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - Email : [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)

**FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60**